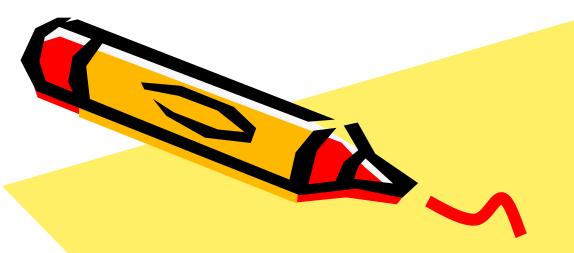


Union des Entreprises de Génie Climatique et Energétique de France Une des Unions « métier » de la Fédération Française du Bâtiment





# Création d'un contrats de performance énergétique (CPE) simplifié!



Un mécanisme nouveau de garantie de performance

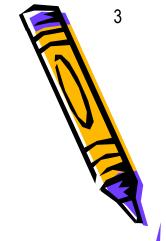
Site Internet www.uecf.fr

Espace adhérent/page accueil/bloc Tout savoir sur/ Dossiers

- Contrat de performance énergétique : Le guide CPE relatifs aux ouvrages publics
- 2) Contrat de performance énergétique CPE services expérimentation Bâtiments publics : Tous les éléments pour la consultation







- Le guide du CSTB (Avec l'ADEME)
- Le guide du contrat de performance énergétique -MEEDDM (téléchargeable sur le site du ministère)
- Les documents du projet d'expérimentation du CPE services (note d'accompagnement, MPPE, REM et CREM (également sur le site du MEEDDM)
- Le rapport <u>ORTEGA</u> (février 2011)
- www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr (MEEDDM)
- www.lecpe.fr site de la mission confiée à Maître ORTEGA,
   (Avocat du cabinet PELLETIER,) par Jean Louis BORLOO.

#### La démarche CPE

- Le CPE est défini par l'article 3 de la directive 2006/32/CE comme « un accord contractuel entre le bénéficiaire et le fournisseur d'une mesure visant à améliorer l'efficacité énergétique, selon lequel des investissements dans cette mesure sont consentis afin de parvenir à un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique qui est contractuellement défini ».
- Cette définition sous-entend qu'il s'agit de performances réelles. Les évolutions du comportement des usagers et les effets climatiques sont donc inclus dans le champ des CPE.

- Pré-diagnostic, audit énergétique et situation de référence
- Actions conduisant à une amélioration de l'efficacité énergétique (amélioration qui doit être mesurable et vérifiable ou encore estimable dans les cas où un comptage n'est pas adapté)
- Plan de mesure et vérification (Méthode IPMVP ou équivalente)
- Suivi pendant la durée du contrat

Contrat avec engagement et garantie de performance de l'amélioration de l'efficacité énergétique réelle.





#### Les CPE : un champ réservé?

Un constat

- ➤ Le contrat de performance énergétique est inscrit dans la loi.
  - Les Lois GRENELLE 1 et 2 : encouragent les CPE dans le tertiaire privé et le tertiaire public et le rend obligatoire à terme
  - Dans la copropriété: obligation à terme de mettre en place des plans de travaux ou des CPE
- Les maîtres d'ouvrages ont besoin que leurs investissements engendrent des économies réelles (Autofinancement par les économies de charges)

Animation UECF MAJ0211

L'UECF a travaillé à la mise en œuvre d'un CPE simplifié :

avec une garantie d'économies d'énergie sur **consommations réelles** avec assurance sous certaines conditions (travaux simples du génie climatique) qui garde l'esprit du CPE (Engagement + 4 phases)

Projet présenté au congrès de l'UECF en novembre 2010

Produit finalisé présenté au salon ENEO Lyon Eurexpo les 15 et 17 février 2011 après midi (au choix)

Complémentarité avec l'offre d'amélioration globale



Animation UECF MAJ0211

#### Un CPE simplifié : pourquoi faire?

Une idée née d'une volonté de l'UECF et de son Président.

- Créer un CPE simplifié avec une garantie sur le réel est sécurisant et incitatif pour le client
- Coupler services (entretien, maintenance, exploitation... selon les cas) + travaux d'équipements techniques permet de garder le contact avec le client
- Rapprocher Services + travaux = un glissement naturel vers l'engagement de résultat
- Définir une offre marketing à inscrire dans la stratégie de l'entreprise (un choix d'entreprise).
- Apporter de la valeur ajoutée, par le marché de maintenance/exploitation, à nos PME face aux grands groupes : un plus commercial pour le client

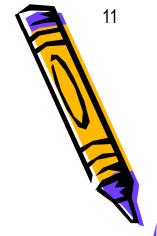
### Le CPE simplifié Un premier développement.....

- Limitation dans un premier temps du nombre d'opérations possibles (uniquement pour le chauffage et sur les chaudières fioul ou gaz)
- Limitation du type de bâtiments concernés
  - Immeuble collectif avec chaufferie collective (copropriétés par exemple)
  - Maison individuelle
- ➤ Historique des consommations de 3 années
- Contrat de maintenance sur 5 ans après réception des travaux

C'est une expérimentation



> Trouver un assureur





#### VERSPIEREN, Courtier

Disposer d'un outil fiable de diagnostic thermique qui calcule une économie réelle à garantir



#### Savoir faire du COSTIC





#### L'action!

Définir un logiciel de calcul de l'état zéro, de propositions d'améliorations sur l'équipements techniques et de suivi des consommations après travaux (*Utiliser le logiciel conçu par le COSTIC sur la base OREBAT, pour l'assureur*).

Concevoir un produit assurance pour couvrir le risque financier pris par l'entreprise qui va garantir l'économie après travaux à son client (une garantie de garantie)





#### L'action!

Donner un nom au produit assurantiel et au logiciel attaché



Energ'Assur,

(Energ'Assur est un produit VERSPIEREN)

Construire des exemples de contrats pour ce CPE simplifié

➤ Diffuser ce CPE simplifié auprès des entreprises TPE et PME.



Animation UECF MAJ0211

#### L'action!

#### Travaux à venir

- ➤ Evaluer la démarche (Suivi réalisé par l'UECF)
- ➤ Préciser le lien entre le CPE simplifié et les CEE
- > Faire étendre le CPE simplifié
  - à d'autres équipements techniques (PAC, Solaire,...), après expérimentation sur les seules chaudières
  - o au tertiaire



#### Conférences

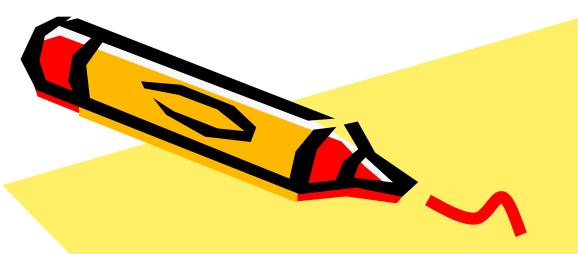
Mardi 15 et jeudi 16 février 2011 – Salle 22 - ENEO

Présentation des outils d'accompagnement du CPE simplifié et des modalités d'accès par deux experts :

- La formation à l'utilisation du logiciel de calcul, par le COSTIC
- Le produit assurantiel Energ'Assur, par VERSPIEREN







## Merci de votre attention www.uecf.fr



